



Ville de Saint-Constant
Bureau de la direction générale
147, rue Saint-Pierre
Saint-Constant (Québec)
J5A 2G2

275

DQ10.1

Projet d'aménagement du parc éolien
Montérégie

6211-24-036

Saint-Constant le 2 décembre 2010

Madame Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la Commission
Édifice Lamer-Govin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec)
G1R 6A6

Objet : Demande d'informations – Parc éolien en Montérégie

Madame,

Concernant votre demande d'informations en date du 24 novembre dernier, nous pouvons y répondre que partiellement.

À ce jour, voici les différentes étapes :

1. Adoption du règlement 1286 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) afin de se conformer au Schéma d'aménagement révisé de la MRC, en vigueur le 4 mai 2009;
2. Adoption du règlement 1284 modifiant le plan d'urbanisme en vigueur le 4 mai 2009;
3. Adoption du règlement 1285 modifiant le règlement de zonage, en vigueur le 14 mars 2009;
4. Adoption du règlement 1288 modifiant le règlement sur l'émission des permis et certificats en vigueur le 14 mars 2009;
5. Adoption du règlement 1287 modifiant le règlement sur les usages conditionnels en vigueur le 4 mai 2009.

Nous attendons la fin des consultations publiques du BAPE prévue pour le 13 décembre prochain avant de déposer l'avis de motion et le premier projet de règlement d'un PAE pour règlementer le parc éolien de Saint-Constant.



La consultation publique devrait avoir lieu au mois de janvier ou février 2011. Suite à cette consultation, nous pourrions répondre adéquatement aux questions du BAPE.

Nous joignons à cette lettre, les budgets 2009 et 2010. Cependant, nous ne pouvons vous remettre le budget 2011 puisque celui-ci sera adopté lors d'une séance spéciale prévue pour le 16 décembre 2010.

Veillez recevoir, madame, mes salutations les meilleures.

Réjean Parent,
Directeur général par intérim

p.j. : Budgets 2009 et 2010-12-02

c.c. : Monsieur Jacques Roy, directeur de l'aménagement et des infrastructures
Monsieur Hugo Sénéchal, chef de division - urbanisme

RP/ol